


CHSCT

(Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail)

**Une instance de prévention
pour améliorer la santé, la sécurité
et les conditions de travail des personnels**

Le CHSCT peut intervenir en cas :

- de problèmes relatifs à l'Hygiène, la Sécurité et aux Conditions de Travail des personnels
- d'accident en lien avec le travail
- de violence au travail
- de danger grave et imminent
- de nécessité d'adaptation de poste



CHSCT
COMITÉ
D'HYGIÈNE
ET DE SÉCURITÉ
ET DES CONDITIONS
DE TRAVAIL

**Contactez
votre représentant du personnel,
secrétaire du CHSCT**

**Tous les contacts et informations sur :
www.ac-grenoble.fr/CHSCT**